Entrée, traitement et droits niés

Les migrants séropositifs ont souvent du mal à accéder aux traitements

- Zone Franche -

Johannebourg, 29 juin 2009 - PlusNews - Quitter son pays est un pari encore plus risqué pour les migrants séropositifs que pour ceux qui ne sont pas porteurs du VIH, selon un nouveau rapport publié par Human Rights Watch (HRW).

Les lois sur l'immigration et les strictes conditions à remplir afin d'accéder gratuitement aux soins de santé constituent souvent des obstacles insurmontables pour les migrants séropositifs qui doivent suivre un traitement et recevoir des soins, a indiqué HRW dans un rapport publié mi-juin.

L'organisation internationale de défense des droits humains a rapporté que les migrants internationaux placés dans des centres de détention n'avaient souvent pas accès à un traitement et voyageaient parfois sans leurs médicaments afin d'éviter de devoir révéler leur séropositivité aux douaniers.

« Le plus surprenant est que personne ne s'est réellement penché sur ce problème. Nous savons depuis 20 ans que les migrants sont vulnérables au VIH », a dit à IRIN/PlusNews Joe Amon, directeur du Programme VIH/SIDA et droits humains de Human Rights Watch.

« Il existe des programmes de prévention spécialement conçus pour les migrants. En effet, partout en Afrique, on peut voir des panneaux aux frontières, mais la question est la suivante : comment peut-on élaborer des programmes de traitement qui permettent aux migrants d'avoir accès à leurs médicaments lorsqu'ils traversent les frontières ? », a-t-il poursuivi.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), près de trois pour cent de la population mondiale vit en dehors de son pays d'origine, et, encore plus nombreux, les migrants internes forment quant à eux une population vulnérable dans leur propre pays.

« Avec ou sans permis, les migrants ont le droit d'accéder aux soins de santé de base et aux antirétroviraux (ARV) ; le problème est qu'une certaine confusion persiste » Sur le papier, sur le terrain

L'Afrique du Sud, la puissance économique africaine, a enregistré 8,5 millions d'entrées de ressortissants étrangers en 2006, d'après les estimations de l'organe gouvernemental Statistics South Africa.

HRW a précisé que les migrants en situation irrégulière, les demandeurs d'asile avaient droit à un éventail de droits sur le papier, mais qu'en réalité, les ressortissants étrangers n'avaient pas souvent accès aux services de santé anti-VIH, car ils n'étaient pas en mesure de présenter une carte d'identité sud-africaine pour prouver leur citoyenneté.

Il s'agit d'un problème dont a été témoin Jo Vearey, chercheur au Programme d'études sur les migrations forcées à l'Université de Witwatersrand, à Johannesbourg, alors qu'elle travaillait dans des cliniques locales.

« Avec ou sans permis, les migrants ont le droit d'accéder aux soins de santé de base et aux antirétroviraux (ARV) ; le problème est qu'une certaine confusion persiste », a-t-elle rappelé.

« Certains établissements élaborent leurs propres politiques, et exigent des patients une carte verte ¬[carte d'identité], ce qui peut poser un problème aussi bien aux Sud-Africains qu'aux ressortissants étrangers. Ne pas posséder la carte verte ne signifie pas que vous êtes sans-papier - vous pouvez l'avoir perdue, vous attendez peut-être de la recevoir ou le système peut avoir perdu votre demande », a-t-elle poursuivi.

Un autre rapport publié cette semaine par le Consortium pour les réfugiés et les migrants d'Afrique du Sud (CoRMSA en anglais), une organisation de défense des droits, invite le gouvernement à accroître l'accès des étrangers aux services de santé, dont les ARV, la prophylaxie post-exposition et la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant.

Le CoRMSA a également exhorté la région à adopter le cadre politique pour la mobilité des populations et les maladies transmissibles de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC en anglais). Ce document, qui n'est pour l'heure qu'une ébauche, cherche à améliorer la coordination du contrôle des maladies transmissibles à l'échelle régionale et à garantir aux migrants un accès à des soins de santé équitables et à des documents de voyage.

Joe Amon a estimé que cet avant-projet de loi, qui pourrait mener à la création de passeports de santé régionaux visant à faciliter les soins transfrontaliers, était un exemple de la direction que devraient prendre les soins et les traitements VIH.

« Il y a des bailleurs qui financent des programmes de part et d'autre des frontières, mais ils ne parviennent à trouver de solutions pour faciliter les traitements transfrontaliers », a-t-il déploré. « Les gouvernements nationaux doivent se rendre compte que refuser les traitements aux migrants revient à contrecarrer leurs propres efforts de lutte contre le VIH/SIDA. »

Enfin, dans son rapport, HRW encourage les pays à intégrer les migrants dans leurs plans de lutte contre l'épidémie en supprimant les conditions d'accès aux soins de santé primaires et en levant les restrictions de déplacement pour les personnes vivant avec le VIH.